

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis qu'à **19 h le 11 janvier 2021**, le conseil municipal se prononcera lors de la séance ordinaire du conseil sur une (1) demande d'autorisation de dérogation mineure.

La demande de dérogation aux règlements d'urbanisme est la suivante :

1. Demande de dérogation numéro 2020-00035

- Dans le cadre de la construction d'une nouvelle résidence isolée au 1201, rue Pelletier d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale d'un (1) étage au lieu du minimum de deux (2) étages exigé par la réglementation dans cette zone.

L'information concernant ce dossier peut être obtenue en contactant le service de l'urbanisme. Le dossier de cette demande est également disponible pour consultation au bureau du service de l'urbanisme de la ville à l'hôtel de ville situé au 138, avenue Pleau.

Toute personne qui a un intérêt à l'égard de cette demande peut transmettre par écrit ses commentaires au conseil municipal. **Ces commentaires doivent être reçus au plus tard le jeudi 7 janvier 2021.** Ils peuvent être transmis par courriel à l'adresse suivante : urbanismedev@villededonnacona.com. Ils peuvent également être déposés à la réception de l'hôtel de ville ou transmis par la poste au 138, avenue Pleau, Donnacona, G3M 1A1.

Donné à Donnacona, le 8 décembre 2020.

Le directeur général adjoint et greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat